

## *La boîte aux lettres de Saint-Léger*

### **La Poste.**

Au XVe siècle, Aulnay se trouve sur la route de poste appelée « *la route d'Espagne* », dont le tronçon Tours-Bordeaux est mis en poste en 1480.

Pendant plusieurs siècles, les chevaucheurs du roi, la poste aux chevaux, la poste aux lettres, les messageries, coches carrosses, diligences, vont se succéder sur cet itinéraire, encore préféré après la mise en poste de la route par Angoulême au XVIIIe siècle.

### **Le bureau de poste d'Aulnay.**

Il ouvre le 1<sup>er</sup> octobre 1780 et dessert outre Aulnay, les communes alentour. À cette époque, ce sont des « *messagers-piétons* » qui assurent le service qui n'est pas journalier.

Suite à la loi du 10 juin 1829, la nomination de « *facteurs* » va permettre que chaque commune soit visitée tous les deux jours.

À partir de 1832 le service deviendra quotidien pour le facteur rural, qui accomplira une tournée de 25 à 30 km à pied chaque jour.

### **Service des Postes à Saint-Mandé.**

*« Lan mil huit cent trente-deux... »*

*« Le conseil municipal de la commune de Saint-Mandé réuni au nombre et au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du maire, en vertu de la circulaire de M. le Préfet en date du 16 juin dernier, et inséré au n° 14 du recueil des actes administratifs qui convoque cette réunion pour qu'il délibère s'il y a lieu à l'établissement du service journalier des postes en la susdite commune.*

*Les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint-Mandé, considérant qu'il serait très avantageux pour la commune de recevoir chaque jour les dépêches et imprimés qui lui sont adressés, qu'elle mérite bien par sa forte population de jouir des mêmes privilèges qui sont accordés à quelques communes de cet arrondissement et qu'en conséquence, le Gouvernement ne ferait que rendre aux communes pareilles justice et égalité.*

*Les membres étant en nombre compétent délibèrent à ce que l'établissement du service journalier des postes ait lieu en la susdite commune. »*

À ce moment-là, en dehors du courrier administratif, il n'y avait que peu de correspondance, la plupart des gens ne sachant pas lire ni écrire

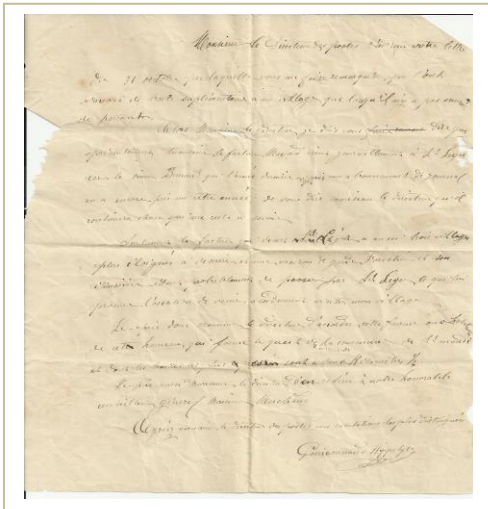
En approchant de la fin de ce même siècle, avec l'alphabétisation de la population, le courrier devient important : échange de lettres, de cartes postales, de documents commerciaux et abonnements à quelques journaux.

Ainsi, chacun désire pouvoir poster son courrier sans avoir plusieurs kilomètres à parcourir. Quant à l'Administration des postes, elle veut bien sûr s'assurer que le facteur fera juste le chemin nécessaire.

### **À Saint-Léger.**

C'est le mur de la mare centrale du village qui supportera l'ensemble de maçonnerie comprenant le cadre d'affichage municipal et l'aménagement de la boîte aux lettres. La mare sera ultérieurement supprimée.

## Justification pour l'implantation d'une boîte aux lettres à Saint-Léger.



Enveloppe ayant contenu la lettre à laquelle répond M. Gourdonnaud

Cette copie de lettre n'est pas datée.

C'est la réponse, justifiant l'implantation d'une boîte aux lettres au village de Saint-Léger.

*Monsieur le Directeur des postes J'ai reçu votre lettre du 31 octobre (1888) par laquelle vous me faites remarquer que l'on accorde de boîte supplémentaire à un village que lorsqu'il n'y a pas surcroît de parcours.*

*Alors Monsieur le Directeur je dois vous dire que présentement Monsieur le facteur Mayard vient journallement à St. Léger car le sieur Bernaud qui l'année dernière a pris un abonnement de journal en a encore repris un cette année. De vous dire Monsieur le Directeur qu'il continuera, chose qui me reste à savoir.*

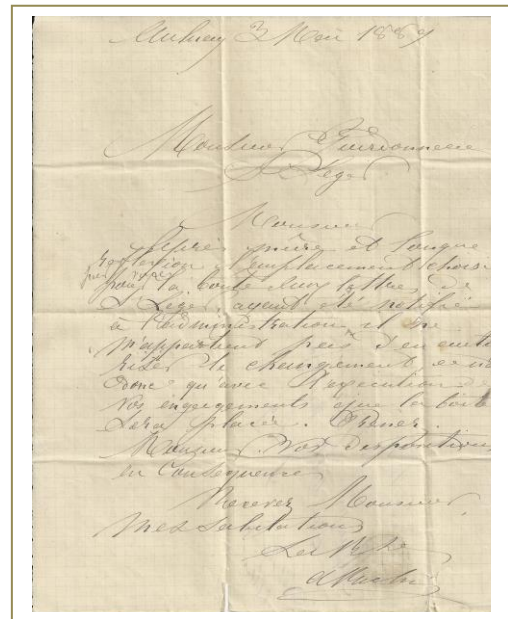
*Seulement le facteur qui vient à St. Léger, a aussi trois villages plus éloignés à desservir et une maison de garde Forestier et son itinéraire étant probablement de passer par St. Léger ce qui lui procure l'occasion de venir assidument visiter mon village.*

*Je prie donc Monsieur le Directeur d'accorder cette faveur aux habitants de ce hameau qui forme le quart des habitants de la commune de St. Mandé et dont les boîtes les plus près sont à deux kilomètres ½*

*Je prie aussi Monsieur le Directeur d'en référer à notre honorable conseiller général Monsieur Marchand.*

*Agréés monsieur le Directeur des postes mes salutations les plus distinguées.*

*Gourdonnaud Hippolyte*



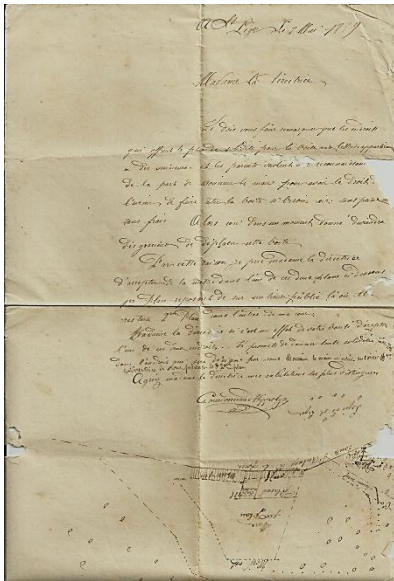
*Aulnay 3 Mai 1889*

*Monsieur Gourdonneau  
St. Léger*

*Monsieur,*

*Après mûre et longue réflexion, l'emplacement choisi par vous pour la boîte aux lettres de St. Léger ayant été notifié à l'Administration, il ne m'appartient pas d'en autoriser le changement ce n'est donc qu'avec l'exécution de vos engagements que la boîte sera placée. Prenez Monsieur vos dispositions en conséquence.*

*Recevez Monsieur mes salutations.*



St. Léger le 7 Mai 1889

Madame la Directrice

Je dois vous faire remarquer que les endroits qui offrent le plus de solidité pour la boîte aux lettres appartiennent à des mineurs et les parents veulent une reconnaissance de la part de Monsieur le Maire pour avoir le droit dans l'avenir de faire ôter la boîte si besoin est sans peine et sans frais.

Alors ceci dans un moment donné deviendra disgracieux de déplacer cette boîte.

Pour cette raison, je prie Madame la Directrice d'accepter de la mettre dans l'un des deux plans ci-dessous.

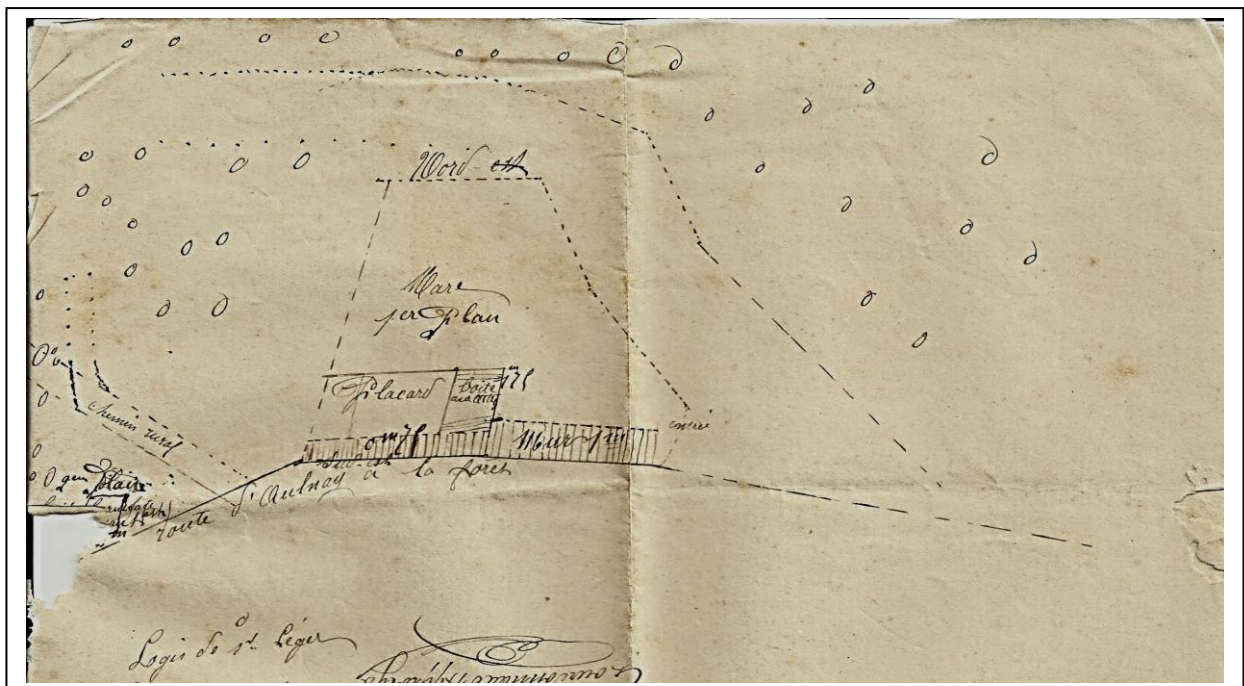
1<sup>er</sup> Plan reposant de sur un lieu public là où il restera.

2<sup>e</sup> Plan dans l'entrée de ma cour.

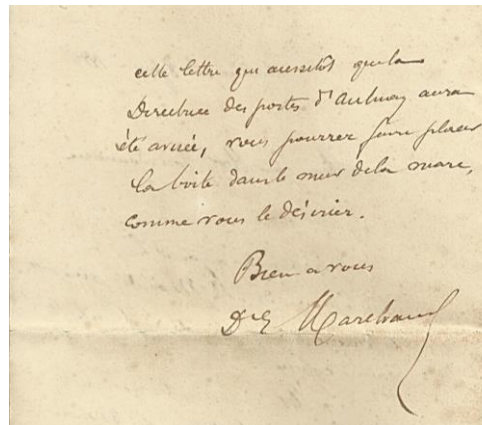
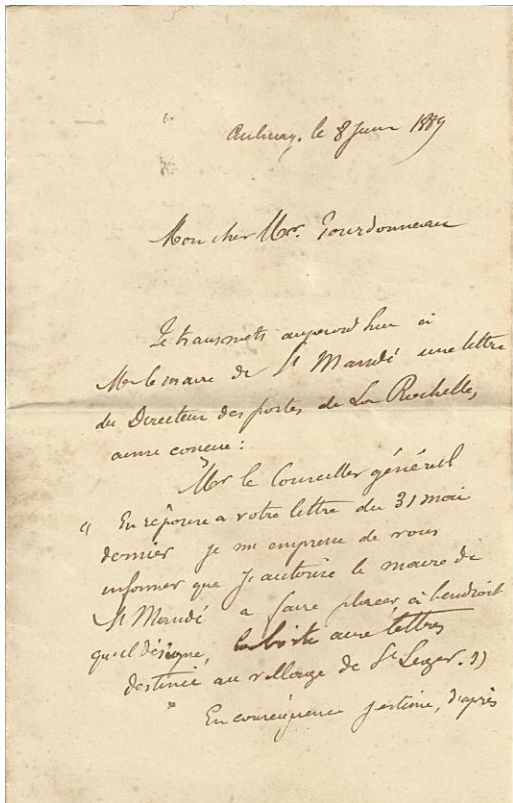
Madame la Directrice si c'est un effet de votre bonté d'accepter l'un de ces deux endroits. Je promets de donner toute solidité possible dans l'endroit qui sera désigné par vous. Monsieur le maire m'avait autorisé Mme la Directrice de vous présenter le 2<sup>e</sup> plan.

Agréez madame la Directrice mes salutations les plus distinguées.

Gourdonnaud Hippolyte



## Acceptation pour la pose d'une boîte aux lettres au village de Saint-Léger



Aulnay, le 8 juin 1889

Mon cher Mr Gourdonneau

Je transmets aujourd'hui à Mr le maire de St. Mandé une lettre du Directeur des postes de La Rochelle ainsi conçue :

Monsieur le Conseiller général

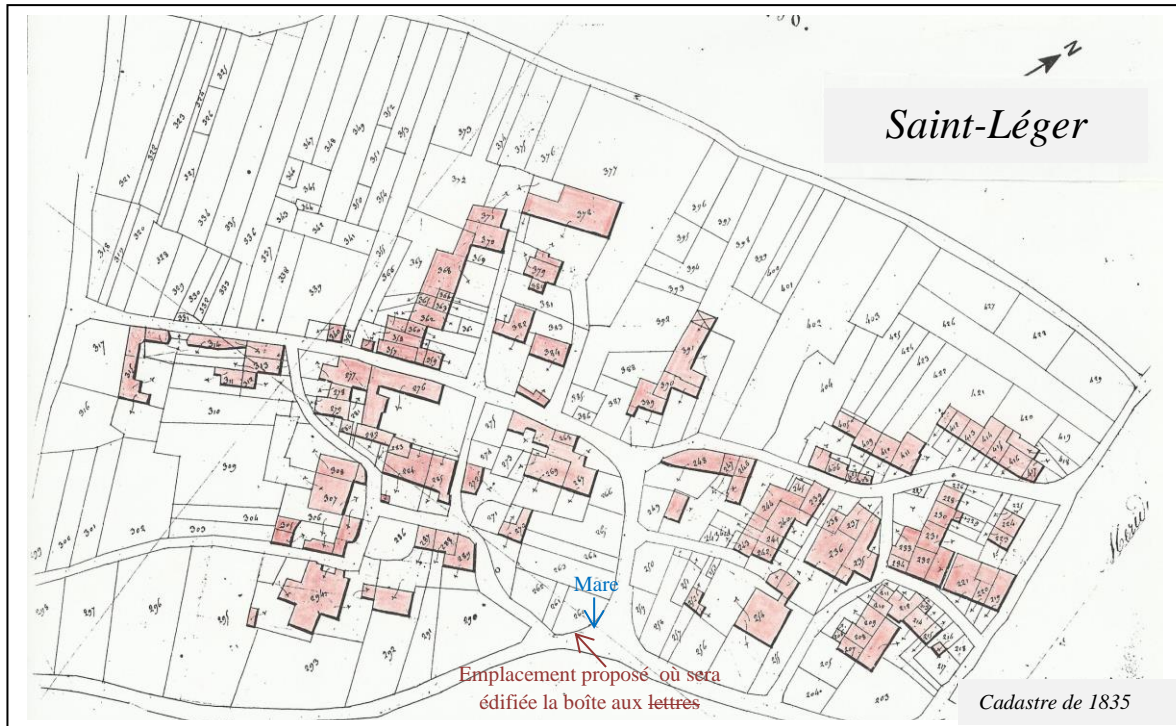
« En réponse à votre lettre du 31 mai dernier je m'empresse de vous informer que j'autorise le maire de St. Mandé à faire placer à l'endroit qu'il désigne, la boîte aux lettres destinée au village de St. Léger. »

En conséquence j'estime, d'après cette lettre qu'aussitôt que la Directrice des postes d'Aulnay aura été avisée, vous pourrez faire placer la boîte dans le mur de la mare comme vous le désiriez

Bien à vous

Dr Marchand

## Implantation de la boîte aux lettres.



*Facteur desservant  
Saint-Léger en 1938*



*La boîte aux lettres en avril 2014*



*Boîte aux lettres démolie en avril 2015*

## Reconstruction de la boîte aux lettres par des bénévoles du village en 2015



*J. Trojer ; R. Micheau*



*J. Trojer ; R. Micheau ; M. Gauvin*



*Reconstruite. Juillet 2015*

*Recherches, documents et photos Denis Chapacou*